

279

C. 163-3

COMMISSION chargée d'examiner la proposition de la loi de MM. Biré et Halgan ayant pour objet d'appliquer à la fixation des dunes la loi du 4 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne (N° 103, session ordinaire 1890, et 19, session extraordinaire 1891).

Nommée le 12 novembre 1891.

ORDRE DU JOUR

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PEAUDECERF.
- 2<sup>e</sup> — FAYE.
- 3<sup>e</sup> — LOURTIES. *Secrétaire*
- 4<sup>e</sup> — PAZAT.
- 5<sup>e</sup> — HAULON.
- 6<sup>e</sup> — ALFRED BIRÉ.
- 7<sup>e</sup> — JEAN DUPUY.
- 8<sup>e</sup> — MARCEL BARTHE. *Président*
- 9<sup>e</sup> — BENOIST.



1  
Commission relative à la fixation des Dimes

La Commission se réunit le 13<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> à  
9 h 1/2

M. Parthe est nommé président; M. Louvet  
Secrétaire.

L'ordre du jour des opinions émises dans le bureau  
est renvoyé à une prochaine séance.

La séance est levée à 10 h 3/4

Le secrétaire

*J. Louvet*

Le président

*M. Parthe*